

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq octobre à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Milène ADNET, Muriel BISVAL, Loetitia BOYS, Anne BRAZE, Nicolas COSSENET, Agnès GALLOIS et Laurent SCHNEIDER, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Catherine JULLIEN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la commission « 3^{ème} âge » du 22 septembre 2016

- **ENTEND** le compte rendu de la commission « COFAC » du 13 octobre 2016

- **ENTEND** le compte rendu de la commission « urbanisme » du 20 octobre 2016

- **DECIDE** de créer un poste d'agent polyvalent au CLSH en contrat à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité (Article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26.01.1984) sur la base d'un temps non complet de 4/35^{ème}. Sa rémunération sera déterminée en référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (indice brut 340, indice majoré 321).

- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois

Il est précisé que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 3 novembre 2016.

– **DECIDE** de modifier à compter du 3 novembre 2016 la durée du poste d'adjoint d'animation de 2ème classe, échelle 3 de rémunération, de 15 heures hebdomadaires à 18 heures,

– **DECIDE** de modifier en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité

– les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget de la commune.

- **DECIDE** d'accorder les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2016 pour un montant total de **29 623,46 €**,

- **DECIDE** d'accorder des subventions pour frais d'arbitrage aux associations ci-après pour un montant total de **842,78 €**, calculées au taux de 30% sur les dépenses réellement engagées.

Associations	Frais d'arbitrage saison 2015-2016	Taux	Montant de la subvention
AS Courtisols ESTAN Football	1.337,96 €	30%	401,39 €
AS Courtisols Basket	1.075,07 €	30%	322,52 €
Futsal de Courtisols	396,23 €	30 %	118,87 €

- **DECIDE** d'accorder au club ULM une subvention de **631,52 €** correspondant aux dépenses d'électricité de l'année 2015.

- **DECIDE** d'accorder à la Volontaire une subvention forfaitaire de **4.024,43 €** pour le chauffage des bâtiments.

- **ACCEPTE** la participation financière du Maire et des Adjoints au feu d'artifice tiré le jour du 14 juillet 2016.

Monsieur le Maire offre 95,00 € et les 5 adjoints verseront 40,00 € chacun.

Les fonds seront portés à l'article 7488 du budget 2016

Hubert ARROUART